

5. Renseignements généraux sur les installations

Maintenance - Conformité de l'installation :

- Les panneaux photovoltaïques sont-ils couverts par un contrat de maintenance⁽²⁾ ? Oui Non

Si la réponse est « Non » le risque n'est pas éligible au contrat AXA.

- Les panneaux photovoltaïques ont-ils fait l'objet d'une attestation du CONSUEL ou des Bureaux de Contrôle Technique⁽³⁾ ? Oui Non

Si la réponse est « Non » le risque n'est pas éligible au contrat AXA.

Question complémentaire à renseigner pour l'ensemble de vos installations photovoltaïques si une d'entre-elles a une valeur > 300 000 €.

- Les installations photovoltaïques font-elles l'objet d'une inspection annuelle par thermographie infrarouge par une entreprise disposant d'une certification APSAD et portant sur l'ensemble des parties courants alternatifs et continu accessibles suivants : onduleurs, boîtes de jonction, coffrets, câbles et sectionneurs ? Oui Non

6. Renseignements sur les installations sur toitures de bâtiments

Locataire ou propriétaire.

- L'assuré est-il propriétaire de l'ensemble des bâtiments sur lesquels reposent les panneaux photovoltaïques ? Oui Non

- Dans le cas où l'assuré est locataire :

Existe-t-il une renonciation à recours réciproque étendue aux assureurs dans le bail de location ou toute autre convention ? Oui Non

Si réponse « Non » le risque n'est pas éligible au Contrat AXA.

- Dans le cas où l'assuré est propriétaire :

La Société exploitante des panneaux photovoltaïques et la Société propriétaire de l'ensemble des bâtiments sont-elles identiques ? Oui Non

• Dans le cas où les Sociétés sont différentes : existe-t-il une renonciation à recours étendue aux assureurs dans le bail de location

ou toute autre convention ? Oui Non

Si réponse « Non » le risque n'est pas éligible au Contrat AXA.

Cas des installations sur toiture de bâtiment abritant une activité non agricole.

Préciser l'/les activités abritées par le ou les bâtiments sur lesquelles reposent les installations photovoltaïques :

- L'installation à assurer ou une des installations à assurer repose-t-elle sur un bâtiment abritant une des activités suivantes ?

- activité de collecte, tri et traitement des déchets ;

- activité de distillation et de stockage d'alcool pur ;

- activité de fabrication et/ou d'entreposage de produits inflammables ou explosifs.

Oui Non

Si Réponse « Oui », le risque n'est pas éligible au contrat AXA.

- L'installation à assurer ou une des installations à assurer repose-t-elle sur un bâtiment abritant une activité de travail du bois ? Oui Non

- L'installation à assurer ou une des installations à assurer repose-t-elle sur un bâtiment abritant une activité soumise à enregistrement ou autorisation au titre des ICPE (y compris SEVESO) ? Oui Non

- L'installation à assurer ou une des installations à assurer repose-t-elle sur un bâtiment abritant une activité de traitement de surface des matériaux ? Oui Non

Cas des installations sur toiture de bâtiment abritant une activité agricole.

- L'installation à assurer ou une des installations à assurer repose-t-elle sur un bâtiment destiné :

- au stockage de fourrage, de céréales ou de paille (sur plus de 10% de la surface du bâtiment),

- à l'élevage intensif,

- à l'élevage de volailles (poules/poussins, canards/canettes/canetons), lapins/lapereaux, porcs/porcelets ?

Oui Non

Si Réponse « Oui », le risque n'est pas éligible au contrat AXA.

Questions complémentaires à renseigner pour l'ensemble de vos installations photovoltaïques, si l'une d'entre-elles a une valeur > 300 000 € et est sur toiture.

- Des onduleurs, autres que les micro-onduleurs, sont-ils présents ? Oui Non

Si réponse « Oui », ces onduleurs sont-ils dans un local dédié et coupe feu situé au RDC ? Oui Non

- Existe-t-il un ou plusieurs transformateurs dédiés à l'installation photovoltaïque ? Oui Non

Si réponse « Oui » les transformateurs sont-ils dans un local dédié et coupe-feu situé au RDC ? Oui Non

- La ou les installations photovoltaïques ont-elles été montée(s) sur un ou plusieurs bâtiments(s) neuf(s) ? ⁽⁴⁾ Oui Non

Si réponse « Oui » une note de calcul de structure a-t-elle bien été délivrée, attestant que les bâtiments neufs ⁽⁴⁾ peuvent recevoir des installations photovoltaïques ? Oui Non

Si réponse « Non » à la question précédente, le risque n'est pas éligible au Contrat AXA.

- La ou les installations photovoltaïques ont-elles été montée(s) sur un ou plusieurs bâtiments(s) ancien(s) ? ⁽⁴⁾ Oui Non

Si réponse « Oui » un bureau d'étude a-t-il fait un diagnostic favorable des structures de ces bâtiments anciens ⁽⁴⁾ ? Oui Non

Si réponse « Non » à la question précédente, le risque n'est pas éligible au Contrat AXA.

(2) Vérification annuelle de l'installation comprenant :

- l'inspection visuelle des pièces visibles (modules, absence de corrosion, état des câbles, connexions et coffrets),

- le resserrage des connectiques, notamment des bornes sur les tableaux électriques (si accessibles),

- le nettoyage du local électrique, du local onduleur et des anneaux s'ils sont sales,

- la maintenance des onduleurs suivant les prescriptions du fabricant.

(3) Attestation obligatoire pour l'exploitation des panneaux photovoltaïques ou le cas échéant pour le branchement au réseau électrique. L'attestation confirme que l'installation est conforme aux règles UTE C15-712-1.

(4) Cette question sert à déterminer quel est le document qui atteste que la structure du (des) bâtiment(s) peut supporter la (les) installation(s) photovoltaïque(s). Si le bâtiment était neuf au moment de l'installation des panneaux photovoltaïques, alors c'est une note de calcul qui est fournie, sinon ce sera un diagnostic favorable d'un bureau d'étude.

7. Renseignements spécifiques aux installations au sol

Implantation des panneaux

- Indiquer l'origine du terrain d'implantation: Friches agricoles Friches industrielles
 Carrière Autre (préciser) :
- Le site d'implantation est-il soumis à un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation)? Oui Non
- Avez-vous réalisé une étude géotechnique du sol ? Oui Non
Si la réponse est « Non », le risque n'est pas éligible au contrat AXA.
Si la réponse est « Oui » cette étude de sol est-elle certifiée G2AVP? Oui Non

Protection incendie

- Procédez-vous au débroussaillage régulier du site et des abords? Oui Non
Si la réponse est « Non », le risque n'est pas éligible au contrat AXA.

Protection vol

- L'installation est-elle située sur un site entièrement clôturé? Oui Non
- Le site est-il gardienné? Oui Non
- Le site est-il télésurveillé? Oui Non
Si la réponse est « Oui » le système de télésurveillance est-il relié à une Société de télésurveillance ayant une certification APSAD? Oui Non

8. Choix des garanties optionnelles

- Garantie responsabilité civile?** Oui Non
- Garantie recours des voisins et des tiers?** Oui Non
- Capital choisi: 500 000 € 1 000 000 €
- Garantie honoraires d'expert?** Oui Non

9. Inventaire des installations photovoltaïques à assurer

Installation n° 1

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n° 2

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n° 3

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n° 4

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n° 5

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n° 6

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :
- Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
- Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

9. Inventaire des installations photovoltaïques à assurer (suite)

Installation n°7

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :

Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n°8

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :

Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n°9

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :

Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

Installation n°10

- Sur toiture de bâtiment non agricole Sur toiture de bâtiment agricole Sur ombrière
 Centrale agrivoltaïque Au sol (système fixe) Au sol (système tracker)
 Sur serre Autre (précisez) :

Marque, puissance (Kwc) de l'installation :
Date de 1^{re} mise en service (mois/année) : [][]/[][][][][][] Valeur à neuf de l'installation : €

10. Portée de vos déclarations

Je reconnais:

Avoir été informé(e) du caractère obligatoire des réponses aux questions posées dans le cadre de ma demande de souscription ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration prévues aux articles L 113-8 (nullité du contrat d'assurance) et L 113-9 (majoration de la cotisation ou application de la règle proportionnelle) du Code des assurances.

11. Date et signatures

Fait à, le [][]/[][][][][][]

Signature du Souscripteur

Signature de l'Intermédiaire

